

N/REF : 6/08/2026 9H39 C:000003 I:02609
V/REF : AC/C52421
V/Email reçu le Jeudi 06/08/2026 à 9H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JSM
IMMEUBLE : RES.LES JASMIN - JSM
8-20, RUE MERE TERESA
.
35650 LE RHEU

Rennes, le 17 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 8-20 RUE MERE TERESA - LOCAL POUBELLES
MOTIF : CHANGEMENT ROBINET. NE PAS METTRE DE TETE DE ROBINET
Donneur d'ordre : Mme J DAMON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 11/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE ROBINET PUISAGE EXISTANT
FOURNITURE ET POSE ROBINET PUISAGE SANS TETE
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 11/08/26 A 16H47 JDAMON@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL183-FP.Robinetterie	MaL	1	92,62
				92,62
		TOTAL H.T.		92,62
		T.V.A. a 10,00%		9,26
		TOTAL T.T.C.En EURO		101,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.